



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Accidents domestiques

Question écrite n° 1378

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, charge de la consommation, sur le problème des accidents domestiques. En effet, la sécurité dans les foyers domestiques tend à devenir un dossier préoccupant : cinq accidents sur neuf sont, en France, d'origine domestique. Ce dossier revêt d'ailleurs une dimension européenne : sur 321 millions d'habitants, on déplore chaque année plus de 45 millions d'accidents domestiques, la plupart nécessitant une intervention médicale, et plus de 50 000 à 80 000 accidents sont mortels. Ces drames domestiques atteignent surtout les enfants : près de la moitié des accidents touchent des enfants et adolescents jusqu'à l'âge de dix-neuf ans. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les actions d'information et de promotion que le gouvernement compte mener en ce domaine, notamment au niveau de la population scolarisée.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est particulièrement sensible au problème des accidents domestiques. Ces accidents, dont la gravité est souvent sous-estimée, touchent particulièrement les enfants et une action spécifique de prévention et d'information est nécessaire. Dès sa prise de fonction, le Gouvernement a demandé que des actions importantes soient menées à plusieurs niveaux. La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes exerce une surveillance permanente afin de prévenir la mise sur le marché de produits dangereux. A ce titre, elle coordonne les mesures prises en application de la loi du 21 juillet 1983 sur la sécurité des consommateurs. Ont été retirés du marché ces dernières semaines des montres-briquets, barres porte-bagages, robots électroménagers, jouets gonflables jugés dangereux. Afin d'intensifier la portée des mesures spécifiques qui sont prises pour éliminer les risques domestiques, le plus souvent après avis de la commission de la sécurité des consommateurs, sont développés les moyens de sensibilisation et d'information des consommateurs par l'intermédiaire des médias : communiqués de presse, service minitel, émissions de télévision. Ces émissions de télévision (par exemple, conseils de sécurité à la maison, produits de jardinage, inserts de cheminées) sont rediffusées et commentées à l'occasion de manifestations locales, et notamment dans les sessions de formation dans les établissements scolaires et les centres sociaux. Dans cette action globale d'information qui s'adresse à tous, et bien sûr aux enfants, une part concerne la population scolarisée. Une circulaire du 12 novembre 1982 du ministre de l'éducation nationale prévoit une éducation aux problèmes de consommation, notamment sur le point de la prévention des risques domestiques. Dans les écoles primaires et secondaires, ces instructions semblent bien appliquées. Une action concertée avec le ministère de l'éducation nationale doit permettre de développer des actions locales de formation à la sécurité et à la consommation. D'autres départements ministériels et en particulier le ministère de la santé participent également à ces actions de formation pédagogique grâce au comité français d'éducation pour la santé. Trois organisations nationales de consommateurs : l'Union féminine civique et sociale, la Fédération nationale des associations familiales rurales et l'Association d'éducation et d'information des consommateurs de la FEN, ainsi que le centre régional de la consommation de Lille ont réalisé, sur le thème de la sécurité domestique, des dépliants, des fiches pédagogiques, des films, une bande vidéo, une mini-maison. Ces réalisations aident les

enfants a mieux apprehender les risques domestiques. Toutes ces actions vont se trouver renforcees et dynamisees par le lancement par le Gouvernement, a partir du 15 novembre 1988, d'une campagne de grande ampleur sur la securite domestique. Cette campagne, qui s'inscrit dans le cadre de l'annee europeenne de la securite, va comporter une partie televisee d'information et de sensibilisation aux accidents domestiques et des manifestations sociales et regionales sur ce theme. Une journee nationale, programmee en mai prochain, analysera les suggestions emises lors des conferences regionales. Celles-ci devraient deboucher sur des mesures concretes permettant d'ameliorer la vie quotidienne de nos concitoyens. La securite domestique, comme le souligne l'honorable parlementaire, doit devenir une preoccupation nationale comme l'est devenue la securite routiere.

Données clés

Auteur : [M. Raoult •ric](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1378

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : consommation

Ministère attributaire : consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1988, page 2294